

**Union des Natchitoches.**

**Jeu de 3 Juillet, 1862.**

**AGENTS DE L'UNION :**

Cloutierville, M. Abel SERRA.  
A Campté, Louis MARCY.  
A la Nlle-Orléans, PAYA & Co.

Tout communiqué ou annonce envoyée au journal après le Mardi soir, ne sera insérée que dans le numéro de la semaine suivante.

**A NOS PATRONS.**

Mr Louis DUPLEX demeure, seul, chargé de la responsabilité et des intérêts du journal *L'Union* pendant l'intérim occasionné par la mort de Mr ERNEST LEGENDRE.

**AVIS.**

Le port sur toutes les lettres expédiées après cette date sera de DIX CENTS. JOHN W. TABER, Maître de Poste. Natchitoches, 30 juin 1862.

**LOI MARTIALE.**—La loi martiale est établie dans les paroisses des Natchitoches, Rapides et Avoyelles.

Le gén. P. A. MORSE est nommé prévôt marshal pour les Natchitoches.

**PERSONNEL.**—Le lieutenant-gouverneur H. M. Hyams, est dans notre ville depuis plusieurs jours.

**RECOLTE.**—La sécheresse constante fait un tort considérable à nos maïs. Sur plusieurs points de la paroisse, la récolte est endommagée.

**PRISON.**—Deux fois dans l'espace de quelques semaines, notre prison s'est trouvée à peu près vide de ses pensionnaires habituels. Cette bâtisse est construite de manière à laisser partir ceux qui en ont la bonne volonté.

**GUERRILLAS.**—C'est avec plaisir que nous voyons les compagnies de guerrillas s'organiser dans notre paroisse. Trois sont à peu près complètes, et celle de notre ville a élu ses officiers samedi dernier. Les candidats étaient nombreux. Le scrutin a donné pour résultat:

Capitaine, W. O. Breazeale.  
1er Lieutenant, Langlois.  
2e " Polyx. Gallien.  
" " jr. Jules Bossier.  
3e " " " " " " " " " "  
Sergent, W. Harkins.

**Communiqué.**

Un détestable scandale vient d'être donné à notre ville, et est venu se mêler aux graves préoccupations faites à notre société par les lointains retentissements de notre artillerie aux prises avec les canonniers ennemis. Qu'un jeune et digne prêtre, auquel s'attache le double intérêt d'une vertu connue et modeste, et d'une vie qui va s'éteindre avant le temps, ait été publiquement insulté; ou qu'un évêque sexagénaire soit bécoté par la main d'un scélérat, il n'y a en cela rien de nouveau. C'est partout et toujours qu'il se rencontre des hommes immondes, tourmentés du besoin de jeter de leur fange au front de ceux qui par état gênent leurs ignobles passions, ou les forcent à soulever le masque hypocrite dont ils cherchent à se couvrir. Ceci n'est point notre affaire.

Mais l'infamie au-dessous de toute infamie, c'est que pour donner satisfaction à ses haines, ou exercer une officieuse vengeance, un misérable ait voulu souiller de ses ordures de pures jeunes filles, des mères de famille, des femmes sans défense. Toutes les langues ont un nom et les lois une expiation pour le meurtre; mais le crime de cet infâme, quel est son nom? et quelle loi a jamais prévu un châtement qui pût l'égaliser?

Une somme de \$500 a été, dit-on, offerte par notre digne maire à qui dénoncerait le coupable. Si peu d'hommes sont capables d'une telle bassesse, que le difficile ne serait pas de le trouver. Ce ne peut être qu'un étranger, continuant ici une série de lâchetés commencées ailleurs. Le difficile serait de savoir que faire de cet odieux personnage. Le fouet en plein marché ne serait pas assez; la corde est réservée à l'assassin; et le crime innommé de ce lâche reptile est pire que l'assassinat. Le mieux ne serait-il point de lui donner la chance d'un gibet dans son propre pays, si toutefois il est un pays pour de tels monstres?

**PROCEDURES DU Juri de Police.**

Le rapport suivant fut adopté: C. L. WALMSLEY, Dr. En act. avec la Par. de Natchitoches. 1861. Juin 1, bal. de taxe de Par. assésée pour 1859, \$16172 58  
Taxe de par. assésée pour 1860, 22000 00  
Bal. de fonds d'écoles en mains, 4515 36  
Montans reçus depuis en ac. de fonds d'éc. 9150 02

Contra Cr., \$51837 96  
Mont. payé depuis juin 1861 par F. Viennet à compte sur la taxe de Par. de 1859, \$1046 71  
Montant reçu de H. F. Trichel, Col'r. en ac. de taxe de par. 1860, 9645 11  
Mont. de War. d'école restés depuis juin 1861, & salaire du trésorier comme tres. des fonds des écoles, 9761 06  
Salaire comme Tres. de paroisse, 200 00  
Balance due par Frs. Viennet sur la taxe d'Ét. de 1859, 15125 87  
Bal. due par H. F. Trichel sur la taxe 1860, 12354 89  
Bal. due à la Paroisse, 3704 32

1862 \$51837 96  
Juin 2, bal. due à la paroisse, \$3704 32  
C. L. WALMSLEY, Trésorier de Paroisse. Natchitoches, Juin 2, 1862.

Le montant de papier de paroisse émis et enregistré, qui n'est pas encore racheté et rapporté par le trésorier, est de \$14,717 78

Le rapport suivant fut alors reçu et approuvé: Votre comité nommé pour prendre en considération les résolutions passées à une assemblée du Comité de Salut Public tenue dans la paroisse DeSoto, le 22 mai, 1862, rapporte respectueusement:

Que le juri de police de la paroisse des Natchitoches concorde avec l'assemblée tenue dans la paroisse DeSoto le 22 mai susdit, dans leur opinion sur la nécessité de jeter des obstructions dans la Rivière Rouge pour empêcher l'invasion de l'ennemi, et autorise par le présent le président du juri de police de cette paroisse d'agir avec les autorités nommées par les autres paroisses pour former ces obstructions.

HYP. HERTZOG, Comité.  
JACOB KILB, )  
Sur motion de M. Robinson, il fut Résolu, que le nom de Marian Albarado soit remis sur la liste des indigents et qu'il reçoive la somme de quatre piastres par mois; et qu'il se voie paiement d'arrérages depuis le 1er juin 1860, et que Theodore Latier soit autorisé à le recevoir.

Sur motion, le juri de police s'a courne à 3 heures, p. m.  
SEANCE DE L'APRES-MIDI.  
Le juri de police se réunit conformément à l'ajournement.

Tous les membres sont présents. Sur motion de M. Cowser, le préambule et la résolution qui suivent sont passés. Attendu que de graves et justes plaintes existent de ce que des frais considérables sont encourus dans de frivoles accusations criminelles devant les magistrats, fait es souvent pour des motifs d'animosité personnelle plutôt que pour satisfaire la justice publique, et fréquemment mal fondées, dans lesquelles la paroisse est requise de payer des frais inutilement et injustement encourus, et que cet abus devrait être corrigé, c'est pourquoi:

Il est résolu, que le ven du juri de police est que les magistrats usent de circonspection en émettant des plaintes criminelles, en ce qui concerne la véracité de la personne qui fait l'accusation, et ne devrait, dans aucune investigation criminelle, fournir une trop grande accumulation de frais, surtout de frais de témoins, et qu'ils soient prévenus que le juri de police n'acceptera ni ne paiera les comptes pour frais dans les cas qui sembleront mal fondés ou frivoles, ou lorsque les frais seront trop élevés.

Sur motion de M. Kile, il fut Résolu, que le président du juri de police soit et il est par le présent autorisé à louer les chambres de la vieille maison de cour et à approprier le montant, ou ce qui en sera nécessaire, pour réparer la bâtisse, la cour et la barrière.

Sur motion de R. E. Hammett, il fut Résolu, que le juri de police de cette paroisse n'approuve pas la détention de Jackson Hyams dans la prison publique comme n'étant pas un lieu convenable pour les fous; et que ses parents sont par le présent requis sur copie de cette résolution, de le faire transférer, et que s'ils négligent de le faire, des mesures légales doivent être prises par le président du juri de police pour sa translation, son bon traitement et sa surveillance.  
Sur motion de M. Backen, il fut Résolu, que l'obligation de C. L.

Walmsley, trésorier de paroisse pour 1861, soit, et elle est par le présent annulée.

Sur motion, Mr. C. L. Walmsley fut unanimement élu trésorier de paroisse pour l'année suivante.  
Sur motion de Mr. Murphy, il fut Résolu, qu'à l'avenir, le second jour de chaque session régulière du juri de police sera employé aux affaires des districts.

Sur motion de M. Backen, il fut Résolu, que le président du juri de police soit autorisé à faire entourer la nouvelle maison de cour et la prison d'une barrière convenable, et d'en offrir le travail au plus bas enchérisseur après avoir donné avis pour le contrat.

Sur motion de M. Robinson, Résolu, que les procédures du juri de police soient publiées dans *L'Union des Natchitoches*.  
Sur motion, l'évaluation suivante fut adoptée et il fut ordonné de la publier. Nat., La., 4 juin 1862.

A l'hon président et aux membres du juri de police de la paroisse des Natchitoches:

Messieurs,—Qu'il me soit permis de soumettre l'évaluation suivante des dépenses probables de la paroisse pour l'année finissant en juin 1863.

Frais de Cour—

Paie des juris,	\$1600 00
Dépenses pour crim.	2500 00
Dépenses de la prison,	1300 00
Salaires Cours des Mag.,	700 00
	\$6100 00
Salaires des officiers de Paroisse	900 00
Dépenses pour election,	1000 00
Impressions	400 00
Fonds de Charité	1000 00
Paie des membres du juri de police,	600 00
Bons dus en 1863,	5000 00
Intérêt sur bons & dettes de 1863,	4000 00
Dépenses contingentes,	3000 00
Taxe de guerre qu'il est ordonné d'asséser cette session,	60000 00
Total,	\$82000 00

Très respectueusement,  
C. L. WALMSLEY, Trésorier.

Sur motion de M. Cowser, Résolu, que quoique le juri de police refuse l'usage de la nouvelle maison de cour pour des exhibitions publiques, il n'a pas d'objection à ce qu'elle soit employée pour un but religieux par de respectables ministres de l'évangile de n'importe quelle dénomination.

Sur motion de M. Robinson, Résolu, qu'il est par le présent du devoir du trésorier de paroisse de fournir au greffier du juri de police, pour la publication, un résumé des dettes.

Sur motion de M. Murphy, Résolu, qu'une licence soit imposée sur les pedlers ou colporteurs, comme suit, savoir:  
A pied, cent piastres.  
A cheval, deux cent piastres.  
Avec un waggon, trois cent piastres.  
Sur motion, le juri de police s'ajourne sine die.  
Attesté: W. O. BREAZEALE, Président du Juri de Police  
C. F. DRANGUET, Greffier.

**ANNONCES JUDICIAIRES.**

**Avis.**  
Succession de Edouard Roper, décédé.  
CHRISTOPHER C. Antony ayant demandé à être nommé administrateur de la succession de Edouard Roper, décédé: Avis est par ces présentes donné à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans dix jours, les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée.  
B. J. BOUIS, Greffier. 3j-2i

**Avis.**  
Succession d'Emile M. Tanza.  
ALEXANDRE L. Pablieux, administrateur de la succession de feu Emile M. Tanza, ayant déposé au bureau du greffier de la cour de district dans la paroisse des Natchitoches un tableau provisionnaire de distribution à certains créanciers privilégiés de la succession, avec sa pétition demandant l'homologation du tableau et qu'il soit autorisé à payer les créanciers tels que placés sur le tableau. Avis est donné à toutes personnes intéressées de déposer leur opposition, dans les trente jours qui suivront cette date, ou sa pétition sera accordée.  
J. B. BOUIS, Clerk. juin 26-30j

**Avis.**  
Succession de Antonio Radescich.  
PERCINY W. Radescich administratrice de la succession du feu Antonio Radescich, ayant déposé au bureau du greffier de la cour de District dans la paroisse des Natchitoches, son compte final d'administration de ladite succession et une état des sommes payables aux héritiers, à la veuve et aux créanciers, avec sa pétition en demandant l'homologation, et pour être autorisée à payer les héritiers, la veuve et les créanciers conformément au dit état. Avis est donné aux personnes intéressées d'y déposer leur opposition dans les trente jours qui suivront cette date, ou sa pétition sera accordée.  
B. J. BOUIS, Clerk. June 26-30j

**J. GABENT,**  
Enseignement Horn et Dourième rue,  
TENT PENSION FRANÇAISE  
à un prix modéré.

**Avis**  
Succession de Théodore Clément Rachal.  
OPHELIA Derbanne, veuve, ayant demandé à être nommée administratrice de la succession de Théodore Clément Rachal, décédé: Avis est par ces présentes donné à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans dix jours, les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée.  
B. J. BOUIS, Greffier. 3j-2i

**AVIS.**  
A PARTIR, du 1er Juillet prochain (1862) j'ouvrirai une école spéciale de jeunes demoiselles pour l'enseignement de la Couture, broderie, tricotage, et tous les travaux d'aiguille à la main. Prix par mois \$2.00 Je me charge également de tous ouvrages de couture et de confection qui me seront confiés aux prix les plus modernes.  
MME HENRIETTE CANTIN, Nouvelle rue Seconde, en face l'ancien cimetière. 26juif

**AVIS**  
EST par le présent donné que j'ai nommé les personnes suivantes pour asséser les propriétés qui doivent être assésées pour la taxe de guerre des Etats Confédérés, dans le district des Natchitoches:  
Estes Whitted, assésseur pour le Ward No. 1; Gilma Perot pour les Wards Nos. 2 et 3; J. J. Rains pour les Wards Nos. 5, 7, 8; J. M. Elliott pour les Wards Nos. 3 et 6; M. P. Davis pour les Wards Nos. 9 et 10; et Henry T. Trichel pour les Wards Nos. 11 et 12.  
Lesdits assésseurs doivent donner avis aux habitants des divers Wards du temps et du lieu où ils doivent les rencontrer.  
REMY LAMBRE, Collecteur de la Taxe de Guerre E. C. Natchitoches, 19 Juin, 1862.

**SIROPS CONCENTRES.**  
Le sousigné, à la demande d'un grand nombre de personnes, vient d'établir une manufacture de sirops concentrés, assortis. On trouvera toujours à sa pharmacie Sirops de Gomme, Groseilles, Framboises, Orgeat, Limons, Naturel, Salsaparrille.  
L'attention apportée à la fabrication, la qualité supérieure des articles employés et la modicité des prix, lui font espérer le patronage du public amateur.  
Dr. L. PAULIN, 22mi-ja

**AVIS.**  
A dater de ce jour, je rembourse tous mes tickets, quel qu'en soit le montant.  
Les personnes qui doivent à un magasin sont priées de venir régler immédiatement, par billet ou autrement.  
29mi-txa-30j B. MOLINA.

**Avis.**  
LES personnes ayant en leur possession des livres appartenant à la bibliothèque que du sousigné, ou à la bibliothèque écrivain appartenant à John P. Carr, Esq. qui résidait en cet endroit, m'obligent beaucoup en me rendant en un moment savoir les titres et les volumes des livres qu'ils peuvent avoir. La valeur de beaucoup d'ouvrages utiles ayant été d'appréciation en ce qui concerne leur valeur.  
17a-ja J. G. CAMPBELL.

**ctice.**  
PERSONS having in their possession books belonging to the library of the undersigned, or that formerly belonged to John B. Carr, Esq. late a resident of this place, will confer a great favor by returning them, or notifying me of the titles, volumes of the books they may have.  
The value of many useful works having been greatly impaired by the sets being broken.  
17a-ff J. G. CAMPBELL.

**LeDr. CHARLES SABOURIN**  
A l'honneur de prévenir qu'il est venu fixer sa résidence à Natchitoches. Une longue pratique de sa profession lui permet d'espérer la confiance publique.  
Résidence, ancienne demeure du Dr. Kerel.

**A. L'HERISSON,**  
Washington street, Natchitoches  
NOUVELLEMENT arrivé de la ville, avec un assortiment considérable de marchandises M. L'Herisson vendra à des prix modernes les articles suivants:  
Groceries de toutes Sortes. Vins et Eau-de-Vie, importés directement de France, Indiennes, Chaussures, Nouveautés, Cotonnades, Chapeaux, Habillements confectionnés, Chemises, Parfumeries, etc., etc.

**LUCIEN PAULIN,**  
DOCTEUR MEDECIN ET CHIRURGIEN  
RUE ST-DENIS.  
Continuera à exercer sa profession et se rendra promptement à l'appel de tous ceux qui l'appelleront.  
J. M. B. TUCKER, AVOCAT. NATCHITOCHEZ. EXERCERA sa profession dans la paroisse des Natchitoches, Sabine et Winn.

**AU MORTIER D'OR.**  
**J. W. TABER**  
APOTHECAIRE & DRUGUIST  
A toujours en main un grand assortiment de Médicaments, Articles de Fantaisie, Vitrés, Pelutons, Vernis, Huile.  
VINS et BRANDYS PURS  
Pour la préparation de Médicaments.  
Les Ordonnances des Médecins seront soigneusement préparées à toute heure du jour et de nuit.  
Rue Washington, Natchitoches, La.

**T. LACOSTE,**  
Pharmacien, Front street Natchitoches.  
A constamment en main un grand assortiment de Drogues, ratures et de première qualité. Produits chimiques importés nouvellement de France, de la célèbre maison Menier, de Paris.  
Constantement en main, Médicaments français et américains. Grand assortiment d'instruments et appareils de chirurgie provenant de la maison Charrière, de Paris.  
Les prescriptions des médecins recevront une prompte et attentive exécution. Toute prescription portant une étiquette blanche, ne doit être employée que pour un usage interne;—étiquette rouge, usage externe.

**JACOB ISRAEL,**  
Ancien Magasin de Duplex Freres.  
AYANT reçu un fort assortiment de MARCHANDISES SECHES ET DE GROCERIES, et désirant soutenir un vaine réputation de MAGASIN A BON MARCHÉ, on pe de la Nouvelle-Orléans, je continuerai, en cas par le passé, à vous les.  
A des prix qu' surpassent les autres.  
Qu'ils viennent en juger par eux-mêmes, seront convaincus que QUE L'UTRE M. GILIN a Natchitoches n'est pas capable d'être un plus fort stock de marchandises en TEMPS DE GUERRE.

**A LES FRAS USURAIRES.**  
COTON ET AUTRES PRODUITS pris en échange.  
Grands et petits, selon un voin et v. serrez satisfait.  
JACOB ISRAEL.

**VICTOR DURAND,**  
RUE DE FRONT.  
Emploie ment Chester & Prudhomme.  
M. Durand a des clients nombreux. Ses articles sont renommés pour leur qualité. L'assortiment de son stock de marchandises, est toujours nouveau et varié. Ses articles sont de première qualité. En cas de guerre, il est toujours prêt à servir.  
POUR DU COMPLAINTE  
à des prix sans précédent. Que chacun rende visite, s'il veut se convaincre que je puis être surpassé par aucune maison de ville.

**EN VENTE:**  
Groceries Fines, Pour familles, Pour habitations, Sucre, café et whiskey, Tabac, cognac, riz, Chandelles, sirops assorti, Liqueurs fines, et superlines, Fruits au jus et autres, Huîtres, lobsters, tomates, Cigares de toutes marques.  
QUINCALLERIE.

Parfumerie de Lubin, Pipes Cammer et autres, Brosses et peignes assortis, Papier, plombs et cire, Poudre, plomb et capsules, Variété d'articles pour toutes bourses.  
MARCHANDISES SECHES.  
Le département est assorti de manière à accommoder tous les goûts les plus difficiles depuis le mouchoir à bon marché jusqu'à robe la plus chère.  
CHAPELLERIE.  
Chapeaux de soie et feutre, Magenta et Solferino, De paille de toute espèce, D'habitation et panama.

**DR. J. PIQUÉE,**  
OFFICE Horn Street.  
Alex. P. Breda, Dr. Medecin Gradué à l'Université de la Louisi. C'ESTANT associé, pour la pratique de la Médecine, avec le Dr. Breda, offre ses services aux habitants Natchitoches et des environs. Résidence chez le Dr. P. Breda.